VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

DÉPENDANCE ET SCOLARITÉ

Par Profil supprimé Postée le 14/01/2018 09:42

J'ai 21 ans, je suis en BTS tourisme. Ma première année à été validée. Cependant, suite à une rechute en août, j'ai du être hospitalisée jusqu'en décembre pour un sevrage. J'ai ainsi perdue une année de cours. Avec une grande gentillesse, le directeur de l'établissement a gardé ma place, et je redoublerai en septembre, afin de recommencer cette année. Je suis donc officiellement scolarisée (afin que ma place puisse être gardée). Mais je ne retournerai en cours qu'en septembre. Afin de ne pas rester inactif, je recherche un service civique ou un travail. Cependant, étant officiellement scolarisée, que dois-je mettre dans ma lettre de motivation, et que dois-je dire lors des entretient d'embauche ? Les choses pressent, ca plus les jours passent, plus le stress monte, et plus la tentation est forte.
Merci pour toute réponse. Cordialement

Mise en ligne le 17/01/2018

Bonjour,

Vous évoquez une hospitalisation pour un sevrage qui reporte votre deuxième année de BTS à septembre 2018.

D'ici là vous aimeriez être à nouveau active, nous encourageons cette démarche de recherche d'emploi ou de service civique qui vous aidera à reprendre un rythme en attendant votre retour en étude.

Rien ne vous oblige à nommer les raisons précises de votre hospitalisation lors des entretiens auprès de vos futurs recruteurs.

Néanmoins cette démarche positive de reprise d'activité que vous vous êtes fixée engendre chez vous un stress qui vous fait craindre une rechute de consommation.

Votre sevrage a été une étape importante dans votre parcours de soin, il faut parfois consolider cette expérience par un accompagnement par la suite, vous pouvez pour cela vous orienter par exemple en Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA).

Les professionnels qui y exercent (médecin addictologue, psychologue...) pourront vous entendre sur vos craintes et vous aider à mettre en place des stratégies individuelles pour affronter les situations stressantes sans consommer de produits.

Nous valorisons votre démarche de demande d'aide en nous écrivant et vous invitons à prendre contact avec un CSAPA près de chez vous, vous trouverez des liens de CSAPA à proximité de votre domicile en fin de message.

Si vous désirez vous pouvez également contacter nos écoutants qui sont accessibles tous les jours par téléphone de 8h à 2h du matin au 0800 23 13 13 (numéro anonyme et gratuit) ou par tchat de 14h à minuit via notre site Drogues Info Service.

Bien cordialement.

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES :

CEID ADDICTIONS -CENTRE MAURICE SERISÉ

24, rue du Parlement Saint-Pierre
33000 BORDEAUX

Tél : 05 56 44 84 86
Site web : ceid-addiction.com/services/centres-daccueil/
Secrétariat : du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h
Accueil du public : du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h, sauf mercredi matin

Centre : Pour l'analyse de produits contacter le 07 50 54 48 07

Voir la fiche détaillée

PÔLE ADDICTOLOGIE DU C.H PERRENS

121, rue de la Béchade
33076 BORDEAUX

Tél : 05 56 56 67 02
Site web : www.ch-perrens.fr/addictologie
Secrétariat : Du lundi au vendredi de 10h à 17h sauf le jeudi jusqu'à 15h30
Accueil du public : Du lundi au vendredi de 10h à 17h sauf le jeudi jusqu'à 15h30
COVID -19 : L'ensemble des activités du dispositif d'addictologie du CH Charles Perrens est actif et accessible. Privilégier le contact par mail car l'accès téléphonique est souvent surchargé. Dans ce cas le secrétariat rappelle.

Voir la fiche détaillée

En savoir plus :

- Drogue: je souhaite me faire aider